



FICHE D'INFORMATION MÉDIAS

Rapport annuel 2009 sur le programme *Électricité durable*
Sous embargo jusqu'au 22 juin 2010

Vue d'ensemble du programme

Le programme *Électricité durable*, qui a été lancé en février 2009, est une initiative de développement durable à l'échelle de l'industrie élaborée et mise en œuvre par les entreprises d'électricité membres de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ). La participation au programme *Électricité durable* est une condition d'adhésion à l'ACÉ.

En mettant l'accent sur trois grandes composantes de la durabilité – l'environnement, la société et l'économie – l'industrie de l'électricité s'engage dans une démarche globale pour gérer ses impacts et assurer son avenir collectif. Le programme repose sur un processus minutieux et rigoureux mettant à contribution toutes les entreprises d'électricité membres et s'inspire des réflexions et du leadership d'un Comité consultatif public. Depuis le lancement du programme, les membres de l'ACÉ ont adopté des mesures afin d'améliorer leur performance en matière de développement durable. Bien qu'il reste beaucoup à faire, le processus est désormais lancé.

Électricité durable comporte les quatre grands éléments suivants :

1. Une politique de développement durable et de responsabilité des entreprises – Les entreprises d'électricité membres de l'ACÉ se sont engagées à mettre en œuvre la politique du programme en adhérant aux dix grands principes directeurs qui en constituent l'assise.
2. Des indicateurs de performance et la présentation de comptes rendus – Chaque principe directeur s'appuie sur des indicateurs et des paramètres précis, qui serviront à assurer le suivi de la performance globale de l'industrie en matière de développement durable. Les entreprises d'électricité rendront compte de leur performance pour chacun de ces indicateurs clés et les résultats de l'ensemble de l'industrie en matière de développement durable seront publiés dans un rapport annuel à l'intention des intervenants.
3. Un comité consultatif public – Un comité consultatif public, composé de Canadiens éminents et qualifiés, présentera une opinion et des conseils impartiaux au conseil d'administration de l'ACÉ sur la mise en œuvre du programme *Électricité durable* et sur les améliorations à y apporter.
4. Un processus de vérification externe – La mise en œuvre du programme *Électricité durable* sera vérifiée par un vérificateur externe impartial.

Il incombe au président du Comité exécutif du programme *Électricité durable* de l'ACÉ d'assurer le suivi des progrès ayant trait à la mise en œuvre de cette politique et d'en rendre compte au nom du conseil d'administration de l'ACÉ. Les entreprises d'électricité membres de l'ACÉ ont pour leur part la responsabilité de mettre en œuvre la politique au sein de leur organisation.





Performance en matière de développement durable en 2009

Malgré un recul important de la production d'électricité résultant de la récession économique, la performance globale des membres de l'ACÉ en matière de développement durable a continué de s'améliorer en 2009. En voici les principaux faits saillants :

Performance environnementale

- Baisse de 10,5 pour cent des émissions de dioxyde de carbone (CO₂e)
- Diminution de 10,6 pour cent des émissions de dioxyde de soufre (SO₂)
- Réduction de 10,1 pour cent des émissions d'oxyde d'azote (NO_x)
- Augmentation de 36 pour cent des déversements prioritaires

Performance sociale

- Baisse de 25 pour cent du taux de fréquence des blessures et maladies
- Diminution de 25 pour cent du taux de gravité des blessures invalidantes
- Réduction de 5 pour cent du taux de fréquence des blessures invalidantes

Performance économique

- Hausse de 32 pour cent des dépenses d'investissement
- Baisse de 33 pour cent de la durée moyenne des interruptions de courant
- Diminution de 14 pour cent de la fréquence moyenne des interruptions de courant

Les défis de l'avenir

La récession économique étant terminée, l'industrie de l'électricité se prépare à affronter les défis de demain. Tout en maintenant son engagement d'assurer aux intervenants des résultats environnementaux, sociaux et économiques positifs, elle entrevoit quatre grands défis :

1. **Croissance de la demande** - Des investissements nouveaux considérables et des efforts de conservation accrus seront nécessaires pour répondre à la croissance prévue de la demande d'électricité (8,5 pour cent au cours de la prochaine décennie¹).
2. **Investissements dans les infrastructures** - Il faudra investir dans de nouvelles infrastructures pour remplacer les installations vieillissantes afin de préserver la fiabilité du réseau et de répondre à la hausse de la demande.
3. **Ressources humaines** - Compte tenu de l'augmentation des départs à la retraite et de la diminution du personnel d'expérience, il sera crucial, pour les membres de l'ACÉ, d'attirer et de retenir des travailleurs qualifiés.
4. **Changements climatiques** - Malgré l'incertitude entourant le cadre réglementaire fédéral touchant l'atténuation des changements climatiques, les entreprises membres de l'ACÉ continuent d'investir dans les sources d'énergie propre. Cependant, un équilibre doit être établi





Canadian
Electricity
Association

Association
canadienne
de l'électricité

entre la réduction des émissions de carbone et la prestation d'un service d'électricité sécuritaire, fiable et économique aux consommateurs.

Les membres de l'ACÉ se sont engagés à améliorer de manière continue leur performance en matière de développement durable. Pour en savoir davantage sur le programme *Électricité durable* et sur la performance des membres de l'ACÉ, nous vous invitons à visiter le www.SustainableElectricity.ca

ⁱ Source : Office national de l'énergie (ONE)

For more information, please visit: www.electricity.ca
Pour plus de renseignements, veuillez visiter: www.electricite.ca

